

Communication

Décisions du Conseil municipal

Tavannes, le 6 février 2025

À l'issue de chaque séance, le Conseil municipal partage les décisions et les sujets pouvant être communiqués et qui revêtent un intérêt général pour les habitants de Tavannes. Cette communication est publiée sur le site internet de la commune, sous l'onglet Conseil municipal.

Lors de sa séance du 5 février 2025, le Conseil municipal a traité des points suivants :

- La modification du règlement sur le statut du personnel a été validée par le Conseil municipal. Ces modifications seront soumises le 23 juin 2025 lors de la prochaine assemblée municipale.
- La composition du futur groupe de travail pour la mise en place d'un profilographe communal a été proposée. Ce groupe se composera de 22 personnes incluant les membres du Conseil, trois employés communaux et 12 personnes de profils différents actifs au sein de notre commune.
- Une révision du contrat entre Tavannes et les communes membres affiliées au SSRT a été validée. Il remplace et met à jour celui existant de 2004.
- Les travaux pour la nouvelle place « La Pati & Alentours » ont débuté avec le premier coup de pioche le 24 janvier dernier. Le Conseil municipal a effectué la suite des différentes adjudications des travaux à différentes entreprises spécialisées.
- Des demandes d'offres seront faites afin de répondre au besoin des écoles de pouvoir bénéficier de parois de douches et de séparation dans les locaux de douches dans les halles de gymnastiques.
- En vue de la reconduction du contrat de mise à jour 2026 à 2033 de la mensuration officielle, le Conseil municipal souhaite suivre les recommandations de l'Office cantonal de l'information géographique pour l'appel d'offres et l'adjudication de ce mandat de géomètre officiel (critères d'adjudication, etc). Cet appel d'offres sera effectué prochainement.
- Les [statistiques de la population ont été communiquées](#). Le Conseil municipal a ainsi pris acte des dernières données concernant la population tavannoise.
- Deux arrêtés de compte ont été présentés :
 - Réaménagement des locaux de l'Hôtel de Ville du 2^e étage : crédit voté : CHF 141'000.- / Dépenses effectives : CHF 109'00,85.



- Remplacement du chauffage de l'Hôtel de Ville : crédit voté : 90'298,45 / Dépenses effectives : 90'486,30.

Secrétariat municipal

Alexis Bourgeois

